

## ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 77-2004 CONCERNANT LA CRÉATION DE LA ZONE COMMERCIALE C01-182 DE LA VILLE DE NICOLET ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DE LA VILLE DE NICOLET INTÉRESSÉS PAR CE RÈGLEMENT, AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 12 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 208-06-2023, le *Premier projet de Règlement numéro 474-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la création de la zone commerciale C01-182 de la Ville de Nicolet.*

Le 3 juillet 2023 à 18 h 30, se tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement mentionné au paragraphe précédent, et ce, dans la salle du conseil située 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette assemblée, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur application et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2023**

#### **Objet**

Le *Premier projet de Règlement numéro 474-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la création de la zone commerciale C01-182 de la Ville de Nicolet* a pour objet de modifier le *Règlement numéro 77-2004 de zonage de la Ville de Nicolet*, afin de créer une nouvelle zone commerciale sur le territoire de la Ville de Nicolet.

#### **Zones touchées**

Le *Premier projet de Règlement numéro 474-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la création de la zone commerciale C01-182 de la Ville de Nicolet* affecte le territoire suivant de la Ville de Nicolet :



■ ■ ■ Création de la zone C01-182

#### **Approbation référendaire**

Le *Premier projet de Règlement numéro 474-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la création de la zone commerciale C01-182 de la Ville de Nicolet* est sujet aux dispositions de la loi susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À NICOLET, ce 19 juin 2023.

M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière